



CAP

CONVERGENCE . ANIMAUX . POLITIQUE

**DÉJÀ SIX ANS D'ACTION POLITIQUE
POUR LES ANIMAUX**

Juin 2023

Édito

Deuxième quinquennat : où en sommes-nous ?

Une configuration plutôt favorable à l'Assemblée nationale.

Les élections législatives de l'année dernière nous ont été plutôt profitables. Si nous avons perdu un certain nombre de députés engagés à nos côtés, nous en avons gagné beaucoup d'autres. Au-delà des dynamiques individuelles, les partis les plus favorables aux animaux ont gagné en importance dans l'arène politique. Le fait qu'un parti comme Europe Écologie Les Verts ait à nouveau un groupe à l'Assemblée nationale nous offre par exemple chaque année une occasion supplémentaire de mettre à l'ordre du jour des propositions de loi favorables aux animaux. De manière générale, **nous constatons un intérêt toujours plus fort des parlementaires pour la condition animale**, qui se traduit notamment par un nombre croissant de prises de contact à leur initiative. Cette tendance témoigne de la légitimité acquise par CAP, qui nous permet également d'avoir un meilleur accès à l'exécutif : nos relations avec les ministères se sont intensifiées cette année.

Un équilibre politique incertain, dont il nous appartient de tirer profit.

La conjoncture actuelle est complexe : d'un côté, la réforme des retraites a laissé des traces, et créé une instabilité qui laisse planer le spectre d'une éventuelle dissolution dans les mois ou années à venir, qui pourrait bousculer les calculs politiques. De l'autre, elle a aussi généré un mécontentement du côté des élus de la majorité et de ses formations alliées. Cela pourrait entraîner une plus grande prise de liberté de leur part, dont certains sont favorables à nos revendications, et aussi pousser le gouvernement à laisser ces parlementaires avancer sur les sujets que nous portons. Comme toujours, il nous appartiendra d'être vigilants et d'anticiper ces changements macro-politiques, tout en tirant profit des opportunités qu'ils représenteront.

Le contexte européen va compter.

Par ailleurs, **l'Union européenne sera au cœur de notre action cette année**. Les élections européennes de 2024 seront l'occasion de faire vivre le débat national autour des questions qui nous concernent, et peut-être de « conquérir » de nouveaux positionnements favorables des différentes forces politiques, comme ce fut le cas en 2022. Mais surtout, **l'agenda européen des prochains mois fait la part belle aux problématiques plus ou moins directement liées à la condition animale**, que ce soit sur l'expérimentation (révision REACH) ou sur les conditions d'élevage (révision bien-être animal). Cela nous amène à penser notre action nationale dans ce contexte, notamment en tentant d'influer sur le positionnement de la France au niveau supranational.

Nous ne sommes qu'au début du quinquennat, mais il faut déjà penser la suite !

Notre action s'inscrit dans le temps long. Ainsi, sur certaines questions, nous préparons d'ores et déjà le terrain pour des victoires sur le quinquennat suivant. Concernant les sujets liés à la chasse par exemple, nous savons que le gouvernement actuel bloquera un maximum d'initiatives, mais **il nous appartient collectivement de nous fixer des objectifs atteignables à court terme, tout en faisant vivre le débat politique autour des sujets moins directement accessibles**. Nos victoires à court terme sont d'ailleurs un moyen à cette fin. Nous sentons déjà le vent tourner : **accélérons ensemble ce mouvement !**

✍ Melvin Josse, fondateur et directeur de Convergence Animaux Politique



CAP, c'est quoi ?

Depuis 2017, notre association à but non lucratif s'est donnée pour mission d'**intégrer la protection des animaux et de leur environnement dans la loi**, grâce à une action politique efficace et coordonnée. Notre mission se décline en 4 axes d'action :



Sensibiliser et mobiliser l'ensemble des décideurs politiques en faveur de la cause animale. Notre action de plaidoyer vise à identifier et créer des opportunités législatives, en favorisant la collaboration entre les ONG et les décideurs politiques.



Accompagner et coordonner nos 25 ONG partenaires dans leurs démarches de plaidoyers, en favorisant l'émergence d'actions collectives et la formulation de demandes politiques communes, cohérentes et audibles.



Créer et renforcer les liens entre les acteurs politiques et associatifs. Nous avons constitué ces dernières années un réseau d'alliés politiques à l'écoute des ONG : nous créons des opportunités de rencontre et d'échanges réguliers.



Informers les citoyens et faire vivre le débat public sur ces questions.



“En tant qu'association, on a vraiment besoin de rencontrer des parlementaires, pour proposer des lois, pour les voter, pour porter nos revendications dans le débat politique, pour interpellier, questionner le gouvernement. Les politiques, eux, ont besoin d'arguments, de notre expertise. CAP nous fournit la manière d'aborder ces politiques, d'échanger avec eux, nous fournit des outils également et des opportunités, un cadre comme lors des rencontres CAP, où l'on peut effectivement discuter avec eux.”

Sophie Maffre-Baugé - Présidente du COLBAC

Nos valeurs

Ces valeurs guident notre action. Nous les partageons avec l'ensemble de nos soutiens et partenaires, afin de construire des relations durables et alignées.

Indépendance

Nous sommes indépendants politiquement et ne sommes liés ou affiliés à aucun parti ou mouvement politique. Nous croyons que cette indépendance est essentielle pour convaincre et mobiliser tous les acteurs politiques.

Efficacité

Nous croyons avant tout en l'efficacité collective : notre méthode vise à renforcer la coopération entre les acteurs politiques et associatifs, afin d'aboutir à des résultats concrets. Dans ce but, nous nous attachons à faire preuve de professionnalisme et de rigueur et développons une expertise politique solide pour favoriser l'adoption de nouvelles lois. Nous pouvons ainsi avoir un impact à grande échelle sur la vie de millions d'animaux.

Pragmatisme

C'est pour nous la condition de l'efficacité. Nous portons des demandes qui peuvent être entendues par les acteurs politiques et sommes convaincus de l'utilité des “petits pas” pour construire des politiques plus ambitieuses à terme.

Bienveillance







Notre travail de plaidoyer ne consiste pas à contraindre, mais à convaincre. Nous nous attachons à faire preuve d'honnêteté, d'empathie et de pédagogie envers l'ensemble de nos interlocuteurs.

Respect

Nous attachons une importance particulière à entretenir des relations respectueuses avec l'ensemble de nos interlocuteurs, y compris nos opposants. De même, le respect des institutions démocratiques fait partie de nos valeurs fondamentales. Nous veillons à ce que notre action et notre discours s'inscrivent dans le respect de la dignité et des droits humains.

Les sujets que nous portons

CAP n'a pas de revendication propre, elle porte les demandes de ses ONG partenaires couvrant l'ensemble des sujets relatifs à la condition animale :

-  Élevage et alimentation
-  Animaux sauvages et biodiversité
-  Expérimentation animale
-  Animaux de compagnie
-  Captivité et corrida
-  Éducation, droit et gouvernance

Notre expertise réside dans la stratégie de défense de ces demandes, basée sur notre connaissance du milieu institutionnel et sur notre travail relationnel.



L'équipe CAP



Melvin Josse
Directeur



Milton Federici
Responsable des affaires publiques



Hugo Marro-Menotti
Responsable plaidoyer et juridique



Charlotte Clabaut
Responsable financement et développement



Juliette Parade
Chargée des opérations et de la communication



L'année 6 en chiffres



25

ONG
partenaires



64

rendez-vous
politiques



20

Questions au
gouvernement



55

Amendements
déposés



3

Événements



18

Propositions de loi
accompagnées



2

Initiatives
collectives



2

Formations
aux ONG

Retour sur nos 10 actions phares de l'année :

1. Adoption à l'Assemblée nationale d'une proposition de loi sur les colliers coercitifs
2. Mise à l'ordre du jour de la proposition de loi contre la corrida
3. Adoption d'un amendement visant à interdire l'utilisation d'animaux sauvages par les influenceurs
4. Une étape décisive vers l'interdiction de la chasse aux trophées
5. Projet Loi Finances : 26 amendements déposés.
6. Mise à l'ordre du jour de deux textes durant la niche parlementaire Écologiste - NUPES à l'Assemblée nationale
7. Participation aux réunions ministérielles sur la loi d'orientation et d'avenir agricoles
8. Organisation de 3 Rencontres CAP entre ONG et parlementaires
9. Dépôt d'une proposition de résolution européenne sur l'expérimentation animale
10. Réseau CAP municipal : 5 rencontres thématiques entre élus locaux et ONG

1. Adoption à l'Assemblée nationale d'une proposition de loi sur les colliers coercitifs.

Nous avons accompagné la députée Corinne Vignon de la rédaction au dépôt d'une proposition de loi visant à interdire l'utilisation de colliers étrangleurs et électriques sur les chiens et les chats, aux côtés de trois de nos partenaires (APRAD, Le Chien Mon Ami et Défense de l'animal). Quatorze amendements ont été déposés pour enrichir le texte. La proposition a été votée à la quasi-unanimité en première lecture.



2. Mise à l'ordre du jour de la proposition de loi contre la corrida.

Cet automne, nous avons accompagné le député Aymeric Caron dans le cadre de sa proposition de loi pour interdire la corrida. Nous avons mobilisé 34 ONG pour demander à l'ensemble des députés du groupe de prioriser le texte afin de permettre un débat à l'Assemblée. Celui-ci est ainsi passé de la quatrième à la seconde place. Le débat n'a malheureusement pas pu avoir lieu du fait de l'obstruction réalisée par certains parlementaires. CAP et ses ONG partenaires restent mobilisées et accompagnent désormais deux sénateurs sur des textes visant à interdire l'accès des corridas aux mineurs.



3. Adoption d'un amendement visant à interdire l'utilisation d'animaux sauvages par les influenceurs.

Nous avons obtenu une victoire au Parlement en interdisant aux influenceurs d'interagir et de se mettre en scène avec des animaux sauvages pour la création de contenus sur les réseaux sociaux, demande que nous portions pour AVES France. Via un amendement déposé par les sénateurs LR Arnaud Bazin et Céline Boulay-Espéronnier, nous avons pu acter l'interdiction de cette maltraitance qui alimente le trafic d'espèces, la reproduction d'animaux en captivité – les petits étant plus dociles et appréciés sur les réseaux –, des conditions de détention indignes et l'abandon de ces animaux, considérés comme de simples machines à vues.

4. Une étape décisive vers l'interdiction de la chasse aux trophées.

En défense des demandes de notre partenaire Humane Society International (HSI) Europe, nous avons, tout au long de l'année, sensibilisé les parlementaires à l'interdiction de l'importation de trophées de chasse de certaines espèces menacées. Ces échanges ont mené au dépôt par la sénatrice Céline Boulay-Espéronnier d'**une proposition de loi** le 26 mai dernier. CAP se mobilise désormais pour qu'elle soit débattue au Sénat en vue de son adoption.

Le 23 juin 2023, **un amendement** de la députée Sandra Regol, porté par CAP pour HSI Europe, visant à donner plus de moyens aux agents de douane pour lutter contre l'importation de trophées de chasse illégaux a été adopté à l'Assemblée. **Ce vote inédit à l'Assemblée constitue une étape décisive vers l'interdiction de trophées de chasse de certaines espèces menacées.**

5. Projet Loi Finances : 26 amendements déposés.

Dans le cadre du Projet de Loi de Finances (PLF) et après consultation de nos ONG partenaires, nous avons transmis leurs propositions d'amendements aux députés. Fait rare, **ils ont tous été déposés**, donnant lieu à 26 amendements. Malheureusement, l'utilisation du 49.3 n'a pas permis que ces amendements figurent dans le texte promulgué par le gouvernement. Nous tenterons à nouveau d'intégrer des amendements en faveur des animaux dans le Projet de Loi de Finances 2024.

Témoignage de Keyvan Mostafavi, Assiettes Végétales :

“L’accompagnement de CAP a été irréprochable. Je pense même qu’il a été nécessaire pour que je puisse faire ma transition vers le plaidoyer. Sans le soutien de CAP, j’aurais certainement été beaucoup plus désorienté. Merci de permettre aux associations de faire le lien avec les politiques et de se former au plaidoyer. Je trouve votre action nécessaire pour notre mouvement.”



6. Mise à l’ordre du jour de deux textes durant la niche parlementaire Écologiste - NUPES à l’Assemblée nationale.

CAP a mené un travail de plusieurs mois pour obtenir l’inscription à l’ordre du jour de deux textes en lien avec la condition animale au sein de la niche parlementaire du groupe Écologiste - NUPES. Le député Charles Fournier a déposé **une proposition de loi pour le dimanche sans chasse**. Nous avons uni la voix de 27 associations pour que le texte soit mis à l’ordre du jour dans le cadre d’un courrier au groupe parlementaire, et proposé que nos partenaires soient auditionnés en amont du vote du texte. En parallèle nous avons accompagné la députée Francesca Pasquini dans le cadre de sa **proposition de loi sur l’alimentation végétale** au sein d’une union inter-associative, avec nos partenaires Assiettes végétales et l’AVF. Nous avons soutenu un colloque de la députée et de Greenpeace sur le sujet, puis organisé la visite d’une cantine scolaire offrant des options végétariennes à Paris à quelques jours du passage du texte en première position au sein de la niche parlementaire. Le 6 avril 2023, ces deux propositions de loi accompagnées par CAP ont été mises à l’ordre du jour de l’Assemblée. Malgré l’échec du débat, cette opportunité législative a permis de rappeler à l’ensemble des députés les attentes des français et de révéler leur position sur ces questions. CAP et ses 25 ONG partenaires restent mobilisés pour faire émerger de nouvelles initiatives sur ces sujets.



7. Participation aux réunions ministérielles sur la loi d'orientation et d'avenir agricoles.

CAP a représenté ses ONG partenaires durant les six mois de concertation nationale préalable à la présentation d'un projet de loi sur l'avenir de l'agriculture française, notamment au sein du sous-groupe sur l'élevage. Nous avons également demandé et obtenu du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire que nos partenaires intéressés par les thématiques traitées puissent rejoindre la concertation. Ce texte s'inscrit en parallèle de la révision de la législation européenne sur le bien-être animal, que nous suivons avec attention.



8. Organisation de 3 Rencontres CAP entre ONG et parlementaires.

Au cours de l'année, trois Rencontres CAP ont été organisées, qui ont chacune rassemblé une trentaine de parlementaires, collaborateurs et élus locaux.

La première Rencontre, qui s'est tenue le 26 octobre 2022, a permis aux parlementaires de bénéficier de l'expertise des ONG et des retours d'expérience d'élus locaux, afin d'identifier les prochaines actions politiques favorisant la transition vers une alimentation responsable.

Le 8 février 2023, des tables thématiques couvrant tous les sujets relatifs à la condition animale en France (animaux sauvages, biodiversité, élevage et alimentation, animaux de compagnie, captivité et corrida) ont permis aux ONG et parlementaires présents d'échanger sur les prochaines opportunités d'actions sous forme de groupes de travail.

Enfin, la question « Quel élevage pour demain ? », a été au centre des discussions de la dernière Rencontre CAP du 28 juin 2023 permettant aux ONG de proposer aux décideurs politiques des actions pour un élevage plus respectueux de l'animal, de l'environnement et de l'humain. Conditions de transport, reconversion des éleveurs, interdiction des cages sont autant de sujets qui ont pu être abordés à l'occasion de cet événement clôturant l'année.



“Ce genre de rencontre c'est vraiment important car ça permet aux organisations et aux parlementaires de se rencontrer et de créer des liens et aussi de se rendre compte de l'intérêt de certains parlementaires sur des questions.”

9. Dépôt d'une proposition de résolution européenne sur l'expérimentation animale.

Nous avons accompagné le député Vincent Ledoux dans l'élaboration d'une proposition de résolution européenne portant sur le développement des méthodes alternatives à l'expérimentation animale. Le texte a été déposé à l'Assemblée nationale, nous travaillons désormais à sa mise à l'ordre du jour.

10. Réseau CAP municipal : 5 rencontres thématiques entre élus locaux et ONG.

Depuis 2020, le Réseau CAP Municipal permet aux élus ayant une délégation à la condition animale dans leur municipalité d'échanger sur leurs problématiques et d'apprendre de l'expertise des ONG partenaires de CAP.

Ce réseau, animé par une équipe bénévole, permet à plus de 50 élus locaux d'échanger via une plate-forme mais également lors de rencontres thématiques en visioconférence.

Cette année, nos bénévoles ont organisé 5 rencontres thématiques pour permettre aux ONG de mieux comprendre les enjeux de l'échelon municipal et fournir aux élus locaux de nouveaux leviers pour agir sur la condition animale. Parmi les thématiques abordées, le bien-être animal dans les marchés publics, les repas végétariens, la charte de l'animal en ville ou encore les voies d'implications des ONG à l'échelle municipale.



Vos dons font notre action

Ces avancées n'auraient pas été possibles sans le soutien de nos donateurs. Merci à toutes celles et ceux qui s'engagent à nos côtés !

Pourquoi soutenir CAP ?

Depuis 2017, CAP a permis d'obtenir des avancées politiques concrètes pour les animaux, notamment la Loi contre la maltraitance animale adoptée en 2021.

Notre méthode permet de favoriser la coopération entre les ONG et renforcer l'efficacité collective du mouvement associatif.

Notre action a un impact sur la vie de millions d'animaux, à l'échelle nationale, mais aussi à l'échelle européenne, en influençant la position de la France sur ces questions.

Notre stratégie a prouvé son efficacité et laisse envisager des avancées encore plus importantes dans les années à venir.



CAP fait partie des associations recommandées par Altruisme Efficace France :

“CAP a réussi à obtenir des résultats, et leur angle d'approche comble un manque dans le mouvement.

Le sujet de la protection des animaux est pris en compte de manière bien plus importante par les politiques depuis la création de CAP. Le travail politique comporte des incertitudes - faire changer les lois n'est pas immédiat. Néanmoins, cela fait partie du processus pour obtenir des changements légaux de grande ampleur dans une approche de long terme.”

Comment soutenir CAP ?

Faire un don mensuel : c'est la meilleure façon de soutenir notre action !

Par carte bancaire : rendez-vous sur www.convergence-animaux-politique.fr

Par virement : écrivez-nous à don@convergence-animaux-politique.fr

Votre don défiscalisé à 66%

Si vous êtes un particulier, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt de 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Par exemple : un don de 50 € ne vous coûte que 17 € après déduction fiscale.



Les ONG partenaires de CAP





CAP
CONVERGENCE ANIMAUX POLITIQUE



contact@convergence-animaux-politique.fr

convergence-animaux-politique.fr

Convergence Animaux Politique,
101 Avenue du Général Leclerc 75014 Paris 14

Ne pas jeter sur la voie publique.